

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNSS

17 AVRIL 2015

Etaient présent(e)s ou représenté(e)s :

Madame la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, représentée par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, adjoint au directeur général, MENESR, DGESCO

Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Roger VRAND, Sous-Directeur de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, MENESR - DGESCO

Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. - MENESR

Monsieur le Ministre en charge des Sports, représenté par Madame Mathilde GOUGET Adjointe cheffe de bureau, Bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires (DSB1)

Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports, Ministère en charge des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission, Bureau DSB1

Madame Claudie SAGNAC, adjointe au Directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère en charge des Sports, représentée par Monsieur Andrew BOTHEROYD, Chargé de mission Handicap, Bureau DSB1

Madame Valérie DEBUCHY, Doyenne de l'IGEN, Groupe de l'EPS

Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF

Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9e

Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillaumin, Orly

Madame Sylvie APEL-MULLER, Professeur EPS, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne

Madame Patricia GIANNO, Professeur EPS, Collège L. Bréa, Saint Martin du Var

Monsieur Mehdi HENNOUNI, Professeur EPS, Collège Camille Claudel, Civray

Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, Professeur EPS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil

Monsieur Denis LECAMP, Professeur EPS, Collège Marcel Pagnol, Tonnay Boutonne

Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général – SNEP/FSU

Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - SE/UNSA

Monsieur François RIOTTE, Administrateur national - FCPE

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Claude PATEYRON, Principal du Collège Georges Braque, Paris 13^e

Madame Myriam MENEZ, Secrétaire Générale - PEEP

I/ Ouverture de séance par Alexandre Grosse, président de séance

M. Grosse, nouveau chef de service de la DGESCO, se présente et souligne que Le CA de l'UNSS est un lieu de dialogue, et le cadre pour évoquer les questions stratégiques et sujets importants pour l'association. Ce qui n'exclut pas d'aborder tout sujet, mais l'approche stratégique et notamment par le biais des comptes est primordiale.

I/ Déclaration liminaire

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Nous souhaitons devant le Conseil d'Administration, remercier Monsieur Guy Waiss qui a présidé à de nombreuses reprises comme représentant des ministres successifs, les instances de l'UNSS.

Au-delà de ces temps institutionnels, nous tenons à souligner la qualité des échanges constructifs qu'il a su mener avec le SNEP-FSU toujours dans l'intérêt des élèves, des personnels enseignants et animateurs d'AS, des cadres UNSS, du bon fonctionnement et du développement du sport scolaire conçu comme un véritable service public. Et cela dans des contextes parfois compliqués et contraints, notamment financièrement.

Par la même occasion nous souhaitons à M. Grosse la bienvenue dans ses nouvelles fonctions et comme représentant de la Ministre à ce CA.

L'actualité dans le secteur de l'éducation est riche et de nombreux aspects nous inquiètent

-
En premier lieu la réforme des collèges adoptée au dernier CSE qui va fortement compliquer le travail des enseignants au sein des EPLE. La modulation des horaires disciplinaires et l'encadrement qui en est fait risquent de perturber fortement les organisations d'établissement et en premier lieu l'éducation physique et sportive. L'interdisciplinarité conçue autour de thèmes vides de contenu y est posée comme une réponse à l'échec scolaire et s'organisera au sein même des disciplines empiétant d'autant les temps d'apprentissage nécessaires pour s'approprier les contenus disciplinaires. Nous pensons que cette réforme ne permettra pas la réussite de tous les élèves comme l'affiche l'objectif que nous partageons tous mais générera nombre de problèmes dont on aurait pu se passer. De plus elle est très loin des attentes des personnels qui demandent du temps, des classes moins chargées, des injonctions moins nombreuses, etc. et spécifiquement pour l'EPS et le sport scolaire des installations sportives en nombre et de qualité. Seul point «positif», la pause méridienne qui, eu égard à la réalité de la vie scolaire, aux espaces de vie disponibles dans les collèges, à l'état de délabrement des clubs FSE, risque d'être d'un ennui terrible pour les élèves mais qui, a contrario, sera une possibilité de développement des associations sportives.

-
Ensuite, le calendrier scolaire rejeté lors du dernier CSE qui ne résout en rien le déséquilibre entre les trois trimestres d'une année scolaire. Les deux demi-journées de formation et de réflexion installées en lieu et place de la deuxième journée de pré-rentrée sur des jours non travaillés ne peuvent que nous inquiéter quand on sait que ces jours ne seront ni des samedis après-midi, ni des dimanches, ni des jours de vacances... il ne restera une fois encore que les mercredis après-midi alors même que ces ½ journées sont travaillées par les enseignants d'EPS qui encadrent les nombreuses compétitions UNSS et accompagnent des centaines d'élèves. Nous étions parvenus de manière consensuelle à sortir de cette problématique lors des consultations précédentes (qui n'ont pas eu lieu cette année) ; il s'agit là d'un retour en arrière qui va percuter le fonctionnement du sport scolaire. La circulaire de rentrée qui n'est toujours pas en discussion Doit, selon nous, souligner et rappeler l'importance du sport scolaire. Nous espérons qu'un chapitre lui sera consacré rappelant l'intérêt pour les élèves, les obligations de service pour les enseignants et la nécessité de libérer le mercredi après-midi en permettant la tenue de toutes les rencontres.

Les décrets indemnitaires et notamment ceux concernant la coordination des districts UNSS : L'application de ce décret ne doit pas conduire à l'abaissement du volume des moyens déjà existants dans les académies. Nous rappelons que la plus grande souplesse d'attribution du volume de ces IMP doit être permise au sein des académies. En effet les contextes locaux sont divers tant dans la taille des districts que dans les modes de fonctionnement. Nous demandons à ce que les décisions d'attribution et de répartition des IMP soient discutées et validées en CR UNSS. D'autre part il est prévu dans le décret que ces IMP puissent être accordées en allègement de service. Nous demandons que, là où les collègues en feront la demande, cet allègement soit effectif. Un cumul d'IMP et d'allègement de service doit également être possible.

- Le recrutement des directeurs et directrices de service UNSS (régionaux adjoints et départementaux) pour la prochaine rentrée : Depuis le début des discussions sur le changement de position administrative des DSRA et DSDUNSS le SNEP-FSU a proposé pour le recrutement des collègues un mouvement unique national (à l'image des mouvements spécifiques nationaux) présenté et soumis à l'avis de la FPMN d'EPS. Il en a été décidé autrement. Nous avons demandé que des consignes soient données aux DRH des académies pour que ce premier recrutement, dans le contexte nouveau lié à la réintégration de ces cadres de l'UNSS à l'Education nationale, se déroule dans les meilleures conditions tant du point de vue de l'avis à recueillir des formations paritaires mixtes académiques d'EPS (FPMA EPS), que du fonctionnement de l'UNSS. Un temps suffisant d'échanges entre les avis de classement et les réponses aux candidats retenus doit être prévu pour coordonner les réponses en cas de propositions multiples pour un même collègue.

Nous aimerions savoir si cette question a été abordée lors de la réunion du 10 avril en présence de tous les DRH ainsi que celle de la notation des cadres mais nous y reviendrons sans doute à l'occasion du bilan des conditions d'affectation des cadres que nous avons posé en question diverse

Lors de l'AG extraordinaire de novembre dernier, Madame la ministre avait fait des annonces visant à favoriser l'engagement des élèves en Lycée Professionnel et dans les zones d'éducation prioritaire notamment en desserrant l'étreinte financière sur ces établissements. Proposition a été faite de diviser par 2 le coût des contrats pour tous les établissements REP+ et les LP de l'enseignement prioritaire. Une augmentation de la subvention de fonctionnement du MEN devait compenser cet engagement. A ce jour nous n'avons pas connaissance de la liste de ces LP ni de confirmation de l'effectivité de ces mesures au regard des documents budgétaires qui nous sont présentés. Nous espérons que nous aurons un éclairage sur cette question quand nous aborderons le budget prévisionnel. Nous regrettons par ailleurs que la division par 2 du coût du contrat n'ait pas été effective dès la rentrée 2014. Enfin, nous attendons impatiemment l'avis du Conseil d'Etat sur les statuts modifiés de l'UNSS, avis qui tarde un peu...Par ailleurs, nous souhaitons évoquer très rapidement quelques-uns des problèmes rencontrés cette année :

- L'application de la note de service du 28 mai 2014 à propos du forfait de 3h pour tous les enseignants d'EPS n'a pas toujours été effective et plus particulièrement pour les contractuels. La rentrée étant en préparation nous aimerions que cette note de service soit rappelée aux autorités académiques.
- L'affectation de stagiaires EPS sur des établissements où il n'existe qu'un ou 2 forfaits AS met en difficulté le fonctionnement des AS et donc l'offre de pratique aux élèves à compter du 2^e semestre. Des recommandations doivent être faites dans les académies sur les affectations des stagiaires. A ce propos, le SNEP-FSU persiste à penser que ce service AS ne devrait pas se limiter à la moitié de l'année scolaire.

Nous entendons et partageons les arguments en faveur de la formation de ces nouveaux enseignants, néanmoins il nous semble qu'il faudrait reconsidérer cette décision dans l'intérêt des élèves et des AS en portant leur service à 6 ou 7h d'enseignement et 3h d'AS toute l'année scolaire. La participation des enseignants d'EPS à l'organisation et à l'encadrement des compétitions UNSS : nous sommes saisis par certains collègues sur le fait que leurs chefs d'établissement, présidents d'AS, ne les autorisent pas à s'absenter de leur établissement pour les compétitions UNSS en dehors des mercredis. Certes cela peut perturber le fonctionnement de l'établissement mais cela va à l'encontre des missions qu'ils ont à remplir conformément au statut des professeurs d'EPS.

Réforme des rythmes et IS, Transports : Nous avons alerté le CA sur la réduction de certains accès à des installations sportives (sur les temps du midi, du soir ou des mercredis après-midi) en raison des effets ricochets de la généralisation de la réforme des rythmes dans le premier degré sur la répartition des équipements sportifs et la disponibilité des transporteurs. Nous aimerions, toujours dans le cadre de la préparation de la rentrée, qu'un rappel soit fait auprès des DASEN sur l'importance de veiller, en lien avec les collectivités, à ce que les élèves du second degré continuent à bénéficier des équipements nécessaires à l'enseignement obligatoire de l'EPS et du sport scolaire. Pour terminer, le SNEP-FSU réitère sa demande, portée de façon constante, concernant le rétablissement du poste de DSRA de Lyon supprimé en 2009 et des 4 postes supprimés à la rentrée 2011 dans les services UNSS départementaux de Haute Garonne et Yvelines, et régionaux de Nice et Poitiers afin que l'UNSS recouvre la totalité des 183 emplois budgétaires de cadres UNSS pour mettre en œuvre, au plus près des élèves et des enseignants d'EPS animateurs d'AS et des coordonnateurs de district, les plans académiques et départementaux du développement du sport scolaire.

II/ Approbation du procès-verbal du CA du 8 janvier 2015

Adopté à l'unanimité

III/ Présentation des comptes 2014 par le Directeur national, Laurent Petrynka

Comme l'indique le président de séance, les questions du SNEP-FSU trouvent leurs réponses dans les prévisions budgétaires et notamment l'impact de la mesure annoncée par le ministre en novembre dernier. Les questions sur les cadres ont fait l'objet d'un suivi RH particulier pour cette première année d'affectation avec la DGESCO et la DGRH.

a) Présentation du compte de résultat 2014

Il s'agit des comptes combinés qui exigent une vigilance et un travail particulier des équipes tant nationale que régionales

- Chiffre record de licenciés
- Soutien clair de l'Etat et des collectivités (8 000 000€ en départements et régions)
- Maintien des crédits d'animation. Depuis 2010 de 3.7 à 5.3M€ : tout l'argent collecté est destiné au terrain et de manière significative.
- Budget contraint mais stable et à l'équilibre, donc bonne gestion en département et régions

- Conformément aux recommandations de l'IGAEN, de la cour des comptes et du commissaire aux comptes, audit des services poursuivie
- fusion des districts : le problème perdure, photographie actuelle d'environ 50%. C'est encore insuffisant
- Baisse de budget lié à la réintégration des cadres
- Annulation de la provision liée au contentieux photocopieur de Créteil suite à la prononciation du tribunal en faveur de l'UNSS et réinjection dans les crédits d'animation
- Année 2014 : dernière année de prédominance des subventions par rapport aux recettes propres
- Toutes les sommes collectées le sont en faveur des crédits d'animation, le fonctionnement étant stable et maîtrisé. Effort pour l'intégration des locaux déconcentrés dans des ensembles publics
- Communication : budget trop faible, à hauteur de 1%, en décalé par rapport aux enjeux et objectifs de développement nécessairement liés à la communication
- Animation sportive : distinction de la partie nationale, 5457000€, soit une hausse de plus de 411000€ de crédits d'animation par rapport à l'année dernière
- Formation : principalement les Jeunes Officiels, mais aussi des professeurs d'EPS, sujet de la convention cadre avec les ministères et du mouvement sportif, et qui peut encore être développée. Enfin la formation initiale et continue de nos cadres.

b) Commentaire MEN : Alexandre Grosse

Remerciements pour la présentation claire. On peut se satisfaire d'un exercice clos quasiment à l'équilibre, témoignant d'une gestion saine et prudente. L'Etat comme tous les financeurs publics ont respecté leurs engagements malgré les contraintes du moment. Sur les postes comparables entre 2013 et 2014, on constate que la maîtrise des dépenses se réalise au bénéfice de l'animation.

c) Débat

- Benoît Hubert, SNEP-FSU

Le SNEP-FSU tient à remercier l'ensemble des services pour le travail réalisé sur les différents documents budgétaires. Les différentes questions que nous posons visent à lever les ambiguïtés possibles ou les incompréhensions.

Recettes propres

Achat des licences et affiliations. La ligne budgétaire «licences» du réalisé 2014 met en évidence une hausse de 123 706€ par rapport au réalisé 2013, tandis que le prévisionnel n'envisageait pas d'augmentation compte tenu de la stabilisation du prix de la licence pour 2014 soit, par rapport au prévisionnel, une rentrée de plus de 126 627€.

De la même manière 33 749€ supplémentaires apparaissent sur la ligne Affiliations et abonnements.

Vous avez évoqué l'augmentation du nombre de licenciés mais est-ce là le résultat

-1 d'AS qui se seraient à nouveau affiliées à l'UNSS. Sommes-nous en mesure de connaître le nombre d'AS des EPLE publics non affiliées contrairement à la réglementation ? Si oui quelles sont les caractéristiques de ces EPLE et le type de difficultés rencontrées ? (collèges, lycées ou LP, cours le mercredi après-midi, difficultés financières des AS, etc.)

- 2 l'augmentation des recettes «licences» est-elle due à l'augmentation des effectifs des EPLE, qui entraîne de fait l'augmentation du coût des contrats ?

Nous aimerions savoir vers quel chapitre cette encaisse supplémentaire a été reversée. Le SNEP-FSU rappelle son souhait de voir toutes les recettes provenant des AS et des familles aller vers les crédits d'animations.

Autres recettes

Par rapport au réalisé 2013, les «autres recettes», dont la provenance mériterait d'être connue, sont en baisse de 147 810€ bien que légèrement supérieures au prévisionnel. L'encaisse supplémentaire est de 32 601€.

Même chose pour les partenariats dont l'encaisse supplémentaire est de 33 749€ par rapport au prévisionnel. À ce sujet, le SNEP-FSU considère que le CA doit être en toute occasion informé et saisi de toutes les questions relatives aux contrats et partenariats qui engagent l'UNSS, tant sur les aspects financiers que sur les contraintes liant l'UNSS à ces partenaires.

Subventions

- Ministère de l'Education Nationale

La subvention du MEN à l'UNSS au titre du budget 2014 est à nouveau séparée entre la subvention de fonctionnement et les salaires des cadres détachés ce qui permet une lecture facilitée.

Le salaire des cadres détachés peut poser question à la lecture des documents. Sur le budget réalisé (page 3) les salaires s'élèvent à 11049845€ alors que sur la page 6 on trouve noté 11149845€ soit un différentiel de 100000€.

Comment cela s'explique-t-il ? De la même manière sur le document budget prévisionnel 2015, dans la colonne réalisé 2014 en page 3 il est fait état d'une subvention du MEN à hauteur de 11049845€ et en page 6 le réalisé passe à 11316030 € soit un manque de 266185 € par rapport à la subvention, auquel l'UNSS a dû faire face. Sur quelle ligne budgétaire ces ajustements ont-ils été réalisés? Les «économies» réalisées sur les cotisations salariales des cadres affectés maintenant auprès des autorités académiques ont-elles été enregistrées (tout ou partie) et si oui, où se sont opérées les répartitions ? Quelles lignes budgétaires?

Nous nous interrogeons aussi sur la ligne «salaires direction nationale». En effet nous constatons une hausse de près de 86000€. Est-ce là l'impact du recrutement d'un nouveau DNA? Nous avons compris lors d'une audience en octobre avec le Directeur National UNSS que Monsieur FRECON était missionné par la DGESCO pour l'«année européenne» et que ses missions étaient centrées sur le développement de partenariats internationaux. Or, sauf erreur, il semblerait que la charge salariale n'ait pas été compensée par le MEN et cela nous paraît d'autant plus incompréhensible qu'à aucun moment le CA ni l'AG de l'UNSS n'ont été informés de ce recrutement qui plus est à la charge totale de l'UNSS. Pouvez-vous nous donner quelques éclaircissements sur ce point ? Mais peut-être que nous nous fourvoyons et que ce n'est pas l'origine de cette hausse de 86000€. Nous vous remercions de bien vouloir porter à la connaissance du CA ce qu'il en est exactement.

- Ministère des Sports

Le réalisé 2014 confirme une baisse depuis 2012 de la subvention du ministère des sports mais moins que prévue (baisse de 3,7% en 2013 et 0,94% en 2014). Peut-être que les actions importantes de l'UNSS pour le sport de masse, pour les publics cibles (même si nous continuons à en contester la logique en nous positionnant pour un sport intégrateur de toutes et tous) mériterait un engagement plus affirmé de ce ministère.

- autres provenances. Nous constatons que l'engagement financier des collectivités pour le développement du sport scolaire reste très important : plus de 8 millions. Les baisses de subventions annoncées par le gouvernement vers les collectivités ne peuvent que nous inquiéter. Nous avons vu dans le projet de budget 2015 un prévisionnel équivalent. L'UNSS a-t-elle eu des assurances et de quelles natures?

Dépenses

- Fonctionnement général

Nous constatons à nouveau une augmentation de la sous traitance générale, maintien logiciels et réseau (+ 5,3%) mais proche du prévisionnel du parc informatique (+14%) tandis que le prévisionnel prévoyait une baisse de 8%.

S'agit-il d'un renouvellement

La ligne Services bancaires et assimilés a considérablement augmenté (+33,7%) alors que le prévisionnel restait stable par rapport à 2013. A quoi est-ce dû ? (changement de contrat ? frais de disfonctionnements ?)

- Fonctionnement de la DN

Nous constatons que des efforts sont faits pour contenir ce chapitre et vous en remercions.

- Animation sportive

Ce chapitre est en évolution depuis 2012, notamment avec le maintien puis l'augmentation de la subvention du MEN et des directives ministérielles en ce sens. Nous actons la précision de la dotation de la DN de 5 457 258 € que nous avions demandée.

Nous pensons qu'il serait également intéressant d'identifier le montant de la dotation de la DN «animation sportive et compétitions départementales et régionales ». En effet cela donnerait une lisibilité globale des efforts consentis sur cette ligne qui est passée de 5 109 240 € en 2013 à 5 409 240 € en 2014 soit une augmentation de 5,87%.

Le budget consacré aux compétitions internationales n'a pas atteint la somme du prévisionnel mais nous continuons à demander que cette ligne budgétaire reste la plus contrainte possible. Elle était de 200 000 € environ jusqu'en 2012 mais elle a plus que doublé l'an passé et cette année encore.

- Formation

C'est un chapitre en évolution et nous pensons que c'est une bonne chose, la formation étant un investissement essentiel.

Néanmoins la part de la formation des JO, qui est la « marque de fabrique » et l'originalité de l'UNSS diminue dans ce chapitre : elle était de 84,2% en 2013 et de 74% en 2014. Nous alertons la Direction Nationale sur cette situation.

Denis Lecamp, élu des AS

A quoi est due l'augmentation supplémentaires de prime d'assurance ?

Réponses du directeur, Laurent Petrynka

- L'augmentation des licences due notamment au « va et vient » du privé, le nombre d'établissements publics qui se créent est infime. L'impact le plus clair est sur les effectifs et donc sur le contrat
- Autres recettes : intégration désormais dans le réalisé des salaires précédemment chapitrés « hors budget »

- Sur le décalage notamment pour le détachement entre 2013 et 2014 : chaque année travail avec le ministère pour affiner au mieux la compensation. Subsiste toujours un delta, modeste toutefois.
- D'accord avec la vigilance nécessaire concernant les JO.
- Direction nationale : accueil d'un nouveau directeur partagé entre la DGESCO et l'UNSS et qui fait aussi l'objet des discussions avec le MEN
- Concernant la ligne assurance, il a été décidé, conformément à la décision d'instance précédente, une mise en concurrence au même titre que celle pour le prestataire informatique, qui a été, vu la complexité du dossier et de ses multiples garanties, confiée à un courtier. La MAIF a été seule en mesure de présenter une offre financièrement comparable à la prestation précédente.

IV/ Vote de l'exercice 2014

Unanimité

V/ budget 2015

a) Présentation

1/ Points saillants :

- budget en baisse au regard de la réintégration des 138 directeurs et adjoints régionaux et départementaux
- Budget de plus en plus dépendant des recettes propres
- Etude de propositions pour les futures contrats et l'application de la mesure annoncée par la ministre, applicable à la rentrée 2015, d'autant mieux que l'on connaît aujourd'hui la carte de REP +
 - o Pas de hausse du contrat classique
 - o Demi-tarif pour les REP + et LP de l'éducation prioritaire
 - o Adaptation des contrats LP et accompagnés
 - o Tarification spécifique première affiliation

2/ Produits :

- Le fait de prendre des mesures certes très positives et sans doute à long terme impliquant moins de rentrée, doivent pouvoir s'accompagner ou de recettes complémentaires ou de dépenses moindres.
- Recettes : le budget exprime une prévision prudente des recettes propres, une subvention MEN de fonctionnement stable, une baisse de la subvention Sports, avec toutefois un soutien à hauteur de 63 000€ pour des formations sur la lutte contre le dopage.
- Affiliations, licences : stabilité,
- collectivités et CNDS : stabilité, sur la base des informations transmises par les cadres locaux.

3/ Charges

- Salaires : 10511000€
- Fonctionnement : stabilité
- Instances administratives : de plus en plus de regroupements sont rendus nécessaires en accompagnement des politiques publiques (prix nationale éthique etc..) outre les regroupements réguliers des cadres
- Augmentation légère pour le JO
- Stabilité de la formation des professeurs (3000 en 2013)
- Maintien de la formation des cadres, malgré leur changement de statut

Affiliations : étude des impacts financiers des propositions

- Mesures annoncées par la ministre, annonce claire et forte et qui correspond à un accompagnement tout particulier car l'endroit où nous sommes les plus performants, c'est justement dans les REP +, où les professeurs sont le plus mobilisés.
- REP + : 235 615 de recette en moins. 109 LP en éducation prioritaire : 43 171€ en moins
- Proposition de passage du paramètre du contrat LP de 18 à 16 : 103 000€ de manque en recettes propres
- Contrat accompagné baissé de 100 : 41 000€ en moins, 82 000€ si gratuité

Proposition ; Mesure l'impact des premières mesures pour une première année, pour décider ensuite si la politique tarifaire peut être élargie.

b) Commentaire MEN : Alexandre Grosse

Cette baisse de tarif constitue une mesure forte que prend le MEN, qui compte sur tous les acteurs locaux pour la mettre en œuvre en assurant la visibilité et qu'elle ait des effets, d'autant qu'elle couvre un périmètre très conséquent, zonage prioritaire du ministère.

c) Commentaire Ministère des sports : Mathilde Gouget

Si la subvention initiale accordée via la convention d'objectifs en 2015 est en baisse, il faut souligner qu'avec l'avenant à la convention d'objectifs sur la formation antidopage, le subventionnement final est en hausse par rapport à 2014, ceci alors que le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports contribue à la trajectoire de retour à l'équilibre des comptes publics opérée par le Gouvernement. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le ministère opère depuis plusieurs années un ciblage volontariste des crédits sur les orientations prioritaires du ministère, afin d'éviter le « saupoudrage » des interventions (sport pour tous, sport santé, éthique).

Sur la question du sport pour tous, on constate un décrochage important de pratique sportive durant l'adolescence, notamment sur les tranches d'âge correspondant aux années lycée, et c'est notamment à ce titre que l'UNSS est soutenue par le ministère.

d) Débat

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

- Subvention MEN : Y-a-t-il une certitude sur la somme qui sera reconduite ?
- Salaires DN ; la baisse de 89000€ signifie-t-elle que le poste de DNA créé en 2014 est supprimé ?
- Communication : le réalisé 2014 est de 290000€ pour un budget prévu de 250000€. En 2015, 350000€ sont prévus, ce qui constitue une augmentation significative, et qui correspondrait à l'impact de la modification du paramètre pour les LP de 18 à 16.

Réponse d'Alexandre Grosse : l'objectif est effectivement de sécuriser cet engagement, la règle générale étant que les opérateurs de l'Etat ne reçoivent pas la totalité de ce qui leur est destiné et inscrit en loi de finances, ce qui constitue les réserves de précaution. Par dérogation 100% des crédits prévus pour l'UNSS lui sont notifiés et peuvent être inscrits à son budget.

Réponses du directeur, Laurent Petrynka

- Diminution de la ligne salaire DN, due à une provision de contentieux des prud'hommes qui n'a plus lieu d'être
- Communication : A titre d'exemple, et forts du succès de la websérie « les règles du jeu », la Delcom a demandé un accompagnement de l'ASEU par des vidéos sur nos événements (JNSS...). La valorisation de nos actions via les réseaux sociaux est un point important également. Malgré l'augmentation proposée, la ligne ne représente toujours que 1%, à comparer aux 10% habituellement pratiqués.

Aymeric Le Pezennec, élu des AS

Nous ne pouvons être que favorables à une diminution du contrat par rapport aux AS en difficulté. On peut comprendre l'augmentation de la communication, mais s'il y a des choix budgétaires à faire, nous préférons une baisse du contrat car la grosse publicité de l'UNSS passe par les actions de terrain.

Denis Lecamp, élu des AS

Les autres fédérations doivent chercher des adhérents à l'extérieur ce qui justifie un budget conséquent en communication : Nous avons la chance à l'UNSS de parler directement aux élèves, sans qu'il y ait un coût.

Le budget 2015 présenté prend en compte les mesures sur les REP+ et LP EP. Le calcul est-il fait à partir de l'augmentation de licenciés ? Si oui de combien ?

Réponses de Laurent Petrynka

Le nombre de licenciés n'a pas d'impact financier, c'est l'effectif. De ce point de vue et pour les 4 mois 2015, Le budget est prudent vu la recette propre sensiblement en baisse.

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Concernant le ministère des sports, lorsque nous demandons une augmentation de la subvention eu égard aux actions que nous menons, nous demandons parallèlement que le budget franchement lamentable du ministère des sports (0.14% du budget de l'Etat) soit revu à la hausse. Les 63000€ accordés au titre de la formation antidopage sont actés positivement mais du coup fléchés intégralement. Nous aurions préféré une subvention sans condition tant les axes de développement que nous avons à travailler sont nombreux.

Sur les Partenariats

Une diminution de 10,55% est à nouveau envisagée, cela nous inquiète car nous avons déjà connu une baisse en 2014.

Quelles sont les modifications de ces partenariats ?

A propos des Subventions

- Ministère de l'Education Nationale

La subvention de fonctionnement du MEN à l'UNSS reste la même qu'en 2014. Nous actons positivement ce maintien qui est dans la continuité de l'attention portée au sport scolaire par le gouvernement.

La subvention du MEN pour le salaire des cadres signifie que l'affectation des Directeurs régionaux auprès des autorités académiques n'est pas actée. Certes le Conseil d'Etat n'a toujours pas statué sur la modification des statuts de l'UNSS, cela nous paraît donc prudent.

Nous continuons également à porter la revendication que tous les cadres puissent à terme être réintégrés, y compris les DNA.

- autres sources

Nous actons positivement le maintien de l'engagement à la même hauteur des aides apportées par les collectivités territoriales, surtout dans le contexte budgétaire annoncé mais comme je l'ai déjà dit, en a-t-on réellement l'assurance ?

Dans la partie Dépenses

- Salaires

La diminution de la ligne budgétaire est vertigineuse mais nous savons qu'elle est due au changement de position administrative des DSRA, DSD et DSDA. Néanmoins ce serait l'occasion de distinguer les salaires et les indemnités et primes des cadres UNSS, et de la même façon ceux des salariés de droit privé. La transparence ne nuit jamais, bien au contraire. Cela nous permettrait peut-être de mesurer le coût annuel d'un poste de secrétariat et d'envisager la possibilité ou non de recruter des secrétaires dans les services déconcentrés là où ils manquent. En effet nombre de directeurs de service nous font part de cette demande, il conviendrait à minima d'en discuter au sein du CA et de l'AG si de nouveaux choix peuvent être faits.

- Fonctionnement

Nous notons la volonté de favoriser le fonctionnement des services déconcentrés avec une augmentation de 2,8% depuis 2013, quand le fonctionnement général et la direction nationale font des efforts (-5,9% depuis 2013).

Pour autant dans le fonctionnement général nous nous étonnons du coût de la sous-traitance, de la maintenance et du parc informatique qui reste très élevé et augmente encore de 6,25%.

Les services bancaires augmentent encore de près de 4% (soit + 39% depuis 2013).

Nous souhaitons avoir des éclaircissements sur cette question.

- Animation sportive et compétitions

Nous aimerions, comme cela a été le cas pour la présentation de l'exercice 2014, connaître la dotation de la Direction Nationale sur ce chapitre ainsi que le montant consacré aux compétitions départementales et régionales, comme nous l'avons demandé pour l'exercice précédent.

A propos des compétitions internationales, la ligne budgétaire prévoit à nouveau une augmentation (6,8% pour 2015). Nous le répétons à nouveau, le SNEP-FSU n'est pas opposé aux événements de dimension internationale. Mais la part de celle-ci ne cesse d'augmenter depuis 2013 (elle avait déjà plus que doublé entre 2012 et 2013). Nous tenons à préciser que le montant prévu pour ces éléments de dimension internationale est de 500 000 € quand dans le même temps les contrats de 806 LP apportent 792 000 € et qu'un geste fort pour soulager financièrement ces AS n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

- Formation

Ce chapitre augmente de 13,5% (hors subvention fléchée anti dopage). Nous le rappelons à nouveau, la formation est essentielle à nos yeux. Néanmoins on constate à nouveau une baisse de la part consacrée à la formation des jeunes officiels (toujours hors subvention anti dopage ; elle était de 84,2% en 2013, de 74% en 2014 pour n'être plus qu'à 70,7% en 2015). Nous alertons à nouveau le CA sur ce fait d'autant que la formation des JO s'est élargie à d'autres secteurs : reporter, dirigeant, secouriste etc...

Réponses de Laurent Petrynka,

- Partenariat : nous avons des conventions avec les fédérations, qui vont d'une simple reconnaissance jusqu'à des aides financières, très fléchées (formation par exemple). Ces aides ne sont pas en hausse, non que les partenariats se délitent, mais par des contraintes et des choix variables.
- Indemnitaire cadres : il est connu.

- Postes de droit privé ; la ligne depuis plusieurs années est la stabilité. Beaucoup de demandes sans suite si ce n'est à la marge, en réaffectant des postes non conservés à la DN. Le CA peut en décider autrement, mais en tenant compte du fait qu'une moyenne de 35000€ par poste affectera forcément les crédits d'animation.
- International : hausse certes, qui correspond à la stratégie à la fois du gouvernement et du mouvement sportif de la France comme terre d'accueil d'évènements internationaux. Impact économique également : à Limoges, 1 000 000€ dépensés sur le territoire. Capacité nos directeurs à monter les projets avec accompagnement des collectivités. En 2015 le basket à Limoges et triathlon à Versailles expliquent le coût en hausse.
- Informatique : rappel des 700 000€ précédents. La ligne comprend aussi la maintenance du matériel
- Services bancaires (E. Decrenisse) : prestation d'ensemble, à laquelle s'ajoutent des prestations locales qui peuvent être payantes.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Pourrions-nous avoir le détail des subventions Conseils régionaux, Conseils départementaux et mairies qui abondent les recettes ?

Où trouve-t-on le budget alloué au comité d'entreprise et aux formations des personnels salariés autre que cadres ? Pourrait-on faire apparaître cette ligne distinctement dans le budget de l'UNSS ?

Fonds de solidarité : le SE-Unsa propose de l'augmenter progressivement tous les ans.

Réponses Laurent Petrynka

- Collectivités : nous possédons effectivement le détail, mais ce sont des points de discussion locaux et donc qui doivent faire l'objet de réponses en régions ou départements
- Formation : somme stable d'environ 40 000 € incluse dans la ligne consacrée aux salaires. Le plan de formation est présenté au comité d'entreprise. NB : les cadres malgré leur nouveau statut, continuent de bénéficier de la formation, donc financée exclusivement sur fonds propres.
- Fonds de solidarité : forme dédiée et créée par le PNDSS permettant de financer des projets au regard des moyens de l'association et des élèves auquel elle s'adresse. Ce fonds a commencé doucement, quelques dossiers la première année. Il est désormais connu et abondé à hauteur de 50 000€

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Nous ne sommes pas pour l'augmentation du fonds de solidarité, dont l'objectif est de venir en aide aux AS, mais doit être accompagné notamment de comités de suivis locaux. Des difficultés structurelles engendrent des difficultés financières et le principe récurrent empêche d'aller au fond des dossiers. Il faut analyser un peu plus et trouver des moyens de remédier plus en profondeur.

Patricia Gianno, élue des AS

- Revient sur la demande de connaître les subventions des collectivités de manière à pouvoir comparer les régions et départements et, constatant les disparités, faire des demandes équilibrées.
- Les AS ont des difficultés eu début d'année scolaire car le paiement des affiliations intervient en septembre en prélèvement alors que les chèques de cotisations ne sont pas encore perçus et que les services ne sont pas en mesure de rembourser les déplacements, n'étant pas abondés par les conseils régionaux et départementaux. Est-il possible de différer le premier prélèvement ?

Denis Lecamp, élu des AS

L'augmentation de communication 100 000€ pourrait être consacré à la diminution du contrat accompagné ou à la création d'un poste et demi voire deux postes et à l'aide aux AS. C'est une question de choix stratégique.

Réponses de Laurent Petrynka

- Difficulté de paiement : l'affiliation est de 80€ payable en octobre, le premier gros prélèvement n'intervient qu'en décembre. Le coût initial est donc minime. S'il y a vraiment difficulté, on peut voir avec les services notamment une affiliation plus tardive.

- Emploi de droit privé : Un emploi engage l'UNSS sur une période longue, pas sur un budget que l'on peut modifier à chaque exercice. La proposition n'est pas raisonnable
- poste de DP/ communication. Depuis 5 ans, malgré les situations connues, la prudence requiert le statu quo. La création d'un poste engage la structure à très long terme, ce qui ne peut être compensé par une ligne budgétaire prévue pour un an
- Contrats : effort particulier fait sur les publics cibles. Etablissons d'abord le bilan de la première mesure, car une baisse des tarifs doit être envisagée sur le long terme.

Réponse d'Alexandre Grosse

Sur le fonds de solidarité, il n'y a pas unanimité. De plus en cas d'accord sur son augmentation il faudra trouver à le financer sur d'autres postes. En revanche, s'il y a d'autres dispositifs locaux qui peuvent accompagner les structures fragilisées, il vaut mieux les activer avant d'augmenter le fonds de solidarité. Ce dispositif, créé par le PNDSS, fera l'objet d'une évaluation sur sa pertinence, son calibrage et son articulation avec d'autres dispositifs. En conséquence je suggère de conserver le format en vigueur.

Yan Chandivert, SE-UNSA,

Rappelle la pertinence du dispositif de solidarité pour des AS qui fonctionnent mais sont confrontés à des dépenses non prévues par exemple pour des CF.

VI/ Vote du budget 2015

Abstentions 7

Pour : 11

Contre : 0

VII/ Questions sportives

Nouveaux découpages des inter académies : réponse de Philippe Dekeyser, directeur des sports

Les nouvelles dispositions législatives prévoient 13 régions en 2016, mais conservation des académies. Néanmoins, les nouveaux découpages inter académiques seront applicables dès septembre 2015. Plusieurs projets ont été étudiés, tenant compte du calendrier des vacances scolaires, des facilités de déplacement et de leur coût.

Reste deux propositions à trancher en juin, lors du séminaire des cadres.

1/ Rennes et Nantes avec Orléans-Tours

2/ Rennes avec Caen et Rouen

Le calendrier pluriannuel sera revu en conséquence

Denis Lecamp, élu des AS

Demande pour les 2 zones le nombre d'établissements et nombre d'élèves

VIII/ Questions administratives

François Riotte, FCPE

Lors du CA de Janvier, la méthode d'évaluation du PNDSS a été présentée. Il avait été demandé si les parents d'élèves étaient associés à cette étude. Et il avait été répondu qu'à ce stade des travaux cela n'était pas le cas mais il faudrait y recourir dans la deuxième étape. A ce jour nous n'avons pas d'information sur ce point et souhaitons savoir ce qui est prévu pour que les parents et leurs représentants puissent participer à cette évaluation

Réponse Laurent Petrynka

La première démarche d'évaluation qui vient de se terminer était de type institutionnel. La seconde a commencé, consacrée notamment à l'impact du PNDSS sur les élèves. Les fédérations de parents seront sollicitées très prochainement, comme prévu.

Yann Chandivert, SE-UNSA

Organisation des élections des représentants des AS

Réponse Laurent Lejeune, DNA

2 possibilités :

1/ le conseil d'Etat approuve les statuts avant la fin de l'année scolaire, et le calendrier des élections peut être assuré conformément à la fois à la mandature et aux dispositions des nouveaux statuts

Une note de service spécifique sera publiée par la DGESCO

2/ Le conseil d'Etat ne se prononce que durant l'année scolaire 2015/2016. Il faudra envisager alors de différer la constitution des nouvelles instances, de manière à ne pas devoir y procéder deux années de suite

Benoît Hubert, SNEP-FSU

- Bilan des conditions d'affectation des DSRA, DSD et DSDA, arrêtés, notation, indemnités.
- Recrutement des DSRA, DSD et DSDA : application de la note de service de mai 2014.
- Thème de la JNSS

Réponse de Laurent Petrynka

Hormis les DSR et DNA, les directeurs sont désormais recrutés et notés, en tant que conseillers par les recteurs et Dasen. L'UNSS a accompagné cette transition pour la faciliter à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire. Le changement de vocable bouge quelques lignes et peut créer quelques tensions locales à la marge.

Réponse de Roger Vrand, sous-directeur

Concernant la JNSS, une réunion de travail est prévue au mois de mai pour l'organisation et la thématique

IX/ Ordre du jour de l'AG prévue le 2 juin

Adopté

X/ Conclusion par Alexandre Grosse

L'ordre du CA jour étant épuisé, le président de séance salue le caractère très serein des échanges, les votes à l'unanimité pour les comptes 2014, l'adoption du budget 2015, et adresse à tous ses remerciements.

